

	Championnat Départemental Jeunes Simples 2019	Adoption	30/08/2018
		Entrée en vigueur	Septembre 2018
		Validité	Saison 2018-2019



Badminton49
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE MAINE-ET-LOIRE

Samedi 2 février 2019
Dimanche 3 février 2019

U11 / U13 / U15 / U17

CATÉGORIES

U11, U13, U15 et U17

Les joueurs peuvent s'inscrire dans la catégorie supérieure.

Les MiniBads peuvent donc jouer en U11.

TABLEAUX

Samedi 2 février 2019 : Simples hommes et femmes en U11 et U15.

Dimanche 3 février 2019 : Simples hommes et femmes en U13 et U17.

Tous les tableaux en poule avec 1 ou 2 sortants.

HORAIRES

8h00 - Accueil - Pointage

8h30 - Début des matchs

19h00 environ - Fin des matchs

Les horaires indicatifs des matchs seront affichés dans la salle. Les joueurs doivent se tenir prêts à jouer 60 minutes à l'avance.

INSCRIPTIONS : 8 €

La fiche d'inscription devra parvenir avant le 23 janvier 2019 avec un chèque global à l'ordre du **Comité Départemental de badminton 49**

chez: **David ROGUET**

Adresse : 61 J rue du 8 mai 1945

49124 St Barthélémy d'Anjou

Mail : david.roguetbad@gmail.com

LIEU

Salle de la Cressonnière à St Barthélémy d'Anjou

Juge Arbitre

Marielle FALOUR

VOLANTS

🔪 A la charge des joueurs avec partage égal entre les deux joueurs

🔪 Volant plume homologué **FFBaD** pour les joueurs classés.

DIVERS

Restauration prévue : sandwiches, hot-dogs, croque-monsieur, pâtes, gâteaux, boissons chaudes ou fraîches, etc.

Dates à retenir

23 janvier 2019 : limite d'inscription

26 janvier 2019 : Confection des tableaux

28 janvier 2019 : Convocations disponibles

Règlement Particulier

1. Les horaires indiqués ne le sont qu'à titre indicatif : les joueurs devront se tenir prêts 60 minutes avant l'horaire indiqué de leur match.
2. Le temps de repos minimal d'un joueur entre la fin de son match et le début du match suivant est de 20 minutes.
3. Les joueurs auront trois minutes de préparation à partir du moment où leur match aura été appelé
4. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi que les accessoires nécessaires à son match.
5. Les matchs auront lieu en volants plastiques pour les NC (sauf accord des 2 joueurs) et plume pour les autres catégories. Les volants sont à la charge des joueurs à partage égal.
6. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer, les conseillers, les officiels de terrains et les organisateurs.
7. Tout volant touchant le plafond ou la structure de la salle sera compté faute.
8. Tout volant touchant un élément accroché au plafond (panneaux de basket câbles) est let une fois au service et faute par la suite et en jeu.
9. Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir le Juge Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
10. Une tenue de badminton conforme aux circulaires FFBA D est exigée sur les terrains.
11. Le présent règlement sera affiché dans la salle.
12. Seul un représentant de club est autorisé à poser une réclamation auprès du Juge arbitre.
13. Le licencié qui reçoit un carton noir, se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.
14. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
15. Les décisions du Juge Arbitre seront sans appel.

Inscriptions et composition des tableaux

16. Les droits d'engagement sont exigibles au moment de l'inscription et sont en principe personnels et non transférables. Ils sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne seront remboursables qu'en cas de force majeure dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical.)
17. Les inscriptions seront prises en compte seulement si elles sont accompagnées du règlement. Les modifications d'inscription seront validées uniquement à la réception de la nouvelle feuille complète et accompagnée du règlement correspondant.
18. Aucune inscription ou modification ne sera prise par téléphone ou email.
19. Tous les tableaux seront constitués de poules avec 1 ou 2 sortants par poule. Il y aura des petites finales dans chaque catégorie pour déterminer le 3^{ème} et le 4^{ème} du département.
20. La désignation des têtes de série sera validée par le Juge Arbitre.
21. Les têtes de séries (ou les vainqueurs des poules où elles étaient placées) seront séparées lors de la phase en poules puis lors de la phase en élimination directe. Le principe de séparation de provenance sera appliqué uniquement à la phase de poule.
22. Le tirage au sort pour la constitution des tableaux finaux à la sortie des poules sera effectué par le logiciel utilisé, mais ses choix seront assujettis à l'approbation du Juge Arbitre.
23. Le Comité d'Organisation se réserve le droit, en cas de nécessité, de prendre toutes les mesures qui permettront d'améliorer le bon déroulement de la compétition après accord du juge-arbitre et de limiter le nombre d'inscrits par tableau. Les critères d'exclusion en cas d'atteinte de cette limite sont (par ordre d'importance):
 1. ordre d'arrivée de l'inscription complète,
 2. tirage au sort.
24. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de problèmes liés à des erreurs par les clubs lors de l'inscription (délais non respectés inclus) ; de même qu'en cas de pertes, vols, accidents ou incidents.
25. Toute participation entraîne l'acceptation du présent règlement.

Ce règlement particulier ainsi que le code de conduite des joueurs seront affichés dans la salle.

Sigle du club: _____ **Ligue : Pays de la Loire**

Code Postal + **Ville :** _____

Responsable : _____

Adresse : _____

Code Postal + **Ville :** _____

Téléphone : _____

Email : _____

Championnat Départemental Jeunes Simples

2 et 3 février 2019

U11 / U13 / U15 / U17

NOM – PRENOM	s e x e	Catégorie d'inscription (U11/U13/U15/U17)	N° LICENCE Obligatoire	Montant 8 €
				€
				€
				€
				€
				€
				€
				€
				€
				€
				€
				€
				€
				€
				€
				€
				€
				€
				€
				€

TOTAL INSCRIPTIONS : €

Règlement par chèque à l'ordre de : **Comité Départemental Badminton 49**

A RETOURNER pour le 23 JANVIER 2019
chez : David ROGUET
61 J rue du 8 mai 1945
49124 St Barthélémy d'Anjou

Mail : david.roguetbad@gmail.com